YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 25/03/99
DELIBERATION N° 99/03/499

OBJET : AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS DE DEMOLIR POUR LES PROPRIETES COMMUNALES CADASTREES AE 179-180-182-183-184-517-518, SISES 50/58, RUE CHARLES DE GAULLE

Le Conseil Municipal,

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L 430-1 et suivants et R 430-1 et suivants du Code de l'Urbanisme,

VU l'avis de la Commission Urbanisme - Environnement,

Après en avoir délibéré,

A la majorité des voix (6 abstentions : Mr DESPREZ, Mr BOURDIN + pouvoir, Mme QUAINQUARD + pouvoir, Mr GAUTHIER),

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer un permis de démolir pour les propriétés communales situées 50/58, rue Charles de Gaulle, cadastrées AE 179-180-182-183-184-517 et 518.

REÇU LE
- 6 AVR. 1999
SOUS-PRÉFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le 6.4.1999 et de la publication le 1.4.1999
Le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Député Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE